

Décision

Générale

colonial

Décision n° 180 accordant une permission de trois mois à Ahmed Ali.

n° 180

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 février 1949

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro
28 février 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la lettre n° 1316/H. du 7 février 1949 du chef du service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de trois mois, à solde entière, pour en jouir à Obock, est accordée à Ahmed Ali, infirmier 8° échelon, en service à l'hôpital colonial. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 février 1949, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.